Résultats du sondage 12 décembre 2012 au 2 janvier 2013

1. Dans quelle mesure croyez-vous que l'utilisation des embarcations à moteur au Lac Blanc ait une influence sur la santé du Lac Blanc?

pas d'influence	2,3%	2
peu d'influence	14,8%	13
influence modérée	36,4%	32
très grande influence	46,6%	41

2. Dans quelle mesure croyez-vous qu'il devrait y avoir un meilleur contrôle des embarcations à moteur au Lac Blanc?

Pas d'accord	2,3%	2
Un peu d'accord	12,5%	11
Moyennement d'accord	17,0%	15
Tout à fait d'accord	68,2%	60

3. Si un contrôle devait être exercé, attribuez un niveau de priorité aux éléments qui pourraient être contrôlés.

	1	2	3
Le nombre TOTAL d'embarcations à moteur autorisées au Lac Blanc	42,9 %(36)	28,6% (24)	11,9(10)
Le nombre d'embarcations à moteur PAR RÉSIDENCE	44,0%	22,6%	13,1%
	(37)	(19)	(11)
La dimension des embarcations à moteur	38,1%	21,4%	11,9%
	(32)	(18)	(10)
La force des moteurs	46,4%	16,7%	11,9%
	(39)	(14)	(10)
Le type de bateau à moteur	35,7%	15,5%	13,1%
	(30)	(13)	(11)
L'accès au lac pour les embarcations à moteur de personnes	66,7%	21,4%	4,8% (4)
non résidentes au Lac Blanc	(56)	(18)	
Les heures de circulation pour les embarcations à moteur	11,9%	16,7%	13,1%
	(10)	(14)	(11)
Les zones limites de navigation des embarcations à moteur	23,8%	23,8%	14,3%
	(20)	(20)	(12)
Les zones de navigation à vitesse réduite des embarcations à moteur	33,3% (28)	26,2% (22)	8,3% (7)
Le lavage obligatoire de la coque des bateaux ayant navigué sur d'autres plans d'eau	76,2% (64)	11,9% (10)	6,0% (5)

4. Etes-vous favorable à laisser libre accès au Lac Blanc aux embarcations à moteur en provenance de:

	OUI	NON	
Résidents de St-Ubalde	57,1% (48)	42,9% (36)	84
Clientèle saisonnière du camping (nombre limité)	53,6% (45)	46,4% (39)	84
Clientèle saisonnière (sans limite)	10,7% (9)	89,3% (75)	84
Toute clientèle du camping	7,1% (6)	92,9% (78)	84
Tout visiteur au Lac Blanc peu importe sa provenance	4,8% (4)	95,2% (80)	84

5. Croyez-vous que la municipalité devrait s'impliquer, par règlement, dans le contrôle des embarcations à moteur au Lac Blanc?

pas favorable	6,8%	6
peu favorable	10,2%	9
moyennement favorable	23,9%	21
très favorable	59,1%	52

6. À des fins de contrôle, dans quelle mesure seriez-vous d'accord pour un enregistrement obligatoire des embarcations à moteur autorisées sur le Lac Blanc auprès de la municipalité?

pas d'accord	16,7%	14
peu d'accord	4,8%	4
plutôt d'accord	29,8%	25
entièrement d'accord	48,8%	41

7. Croyez-vous que la municipalité devrait restreindre, par voie de règlements, les accès ou descentes des bateaux au Lac Blanc? OUI NON

Accès à partir de résidences privées	51,1% (45)	48,9% (43)	88
Accès ou descentes semi-privées (exemple: rue Nautique, 6 ième et 7 ième rue)	71,6% (63)	28,4% (25)	88
Accès commercial (camping)	85,1% (74)	14,9% (13)	87
		veuillez préciser) ner les réponses	5

8. Croyez-vous que la municipalité devrait prendre charge de l'actuelle descente publique située à la limite ouest du chemin du Lac Blanc?

oui	45,5%	40
non	54,5%	48

9. Autre sujet: Lors d'un sondage effectué par la CAPSA l'an dernier, plusieurs éléments de préoccupations sont ressortis. Votre Association désire connaitre l'importance qu'accordent ses membres sur les sujets évoqués dans le sondage de la CAPSA

	Pas	Peu	Moyen	Très préoc
Les conflits d'usage sur le lac;	5,7% (5)	18,2% (16)	44,3% (39)	31,8% (28) 88
La pollution sonore;	5,7% (5)	14,8% (13)	27,3% (24)	52,3% 88 (46)
La qualité de l'eau (pollution provenant d'activités humaines);	1,1% (1)	3,4% (3)	15,9% (14)	79,5% 88 (70)
Équilibre écologique de l'eau (acidification, algues bleues, etc.)	0,0%	2,3% (2)	17,0% (15)	80,7% 88 (71)
Flore et faune marine, poissons (disparition ou modification de)	1,1% (1)	3,4% (3)	18,2% (16)	77,3% 88 (68)
Érosion des berges (phosphates et particules en suspension)	0,0%	2,3% (2)	18,2% (16)	79,5% 88 (70)

10. Commentaires

Merci pour votre beau travail.

2/1/2013 10:09 PMAfficher les réponses

Faire des règlements c'est possible mais les faire respecter cela peut être problématique, c'est le respect qui manque quelquefois et ça devient étouffant d'avoir plein de restriction, c'est l'éducation qui manque.

25/12/2012 10:49 AMAfficher les réponses

tenir compte ce qui amiliore tel que nouveux moteur moin poluant élimination dengrais et pecticible a pelouse et tousait leur fosse septiques

23/12/2012 3:19 PMAfficher les réponses

FELICITATIONS POUR VOTRE TRAVAIL. JOYEUSES FETES

18/12/2012 2:12 PMAfficher les réponses

Je ne suis pas en désaccord avec le fait que la municipalité intervienne dans la règlementation sur l'accès au Lac Blanc, avec certaines précisions, je pourrais être plus précise dans mes réponses. Merci de prendre en considération nos avis. J'ai hâte de connaître l'avis de tous.

18/12/2012 12:23 AMAfficher les réponses

moins de bateau au camping car les locations des quais sont prive pour les chalets qui paye des taxes assez eleve directement a la municipalite pourrais avoir le droit de posseder une embarcation a moteur

17/12/2012 9:55 PMAfficher les réponses

Tout ce qui concerne la municipalité amène des taxes ? taxes = services !

16/12/2012 1:49 PMAfficher les réponses

les embarcations genres speed boat, ski boat nous font peur telement ils s approchent des baigneurs.

15/12/2012 3:27 PMAfficher les réponses

La municipalité devrait interdire par règlement tout bateau propulsé à l'essence à l'exemple d'autres. L'époque de promenade sur un lac aussi petit est révolue.

15/12/2012 2:30 AMAfficher les réponses

L assosiation doit avoir le control et se faire aider par la municipaliter. A mon avis l'assosiation peux vraiment aider. Ces pas le lac de la municipaliter c! est le lac de l'assosiation. Ont doit prendre nos responsabiliter

14/12/2012 9:49 PMAfficher les réponses

Bonjour, Concernant les embarcations moteur , comme nous tous , nos montant de taxes sont très élevé.Pourquoi que les saisoniers du camping ont le droit d'avoir desembarcations moteur quand il ne paye pas dutout ce que nous payons pour être sur ce lac.

14/12/2012 5:24 PMAfficher les réponses

Beau travail, les éléments des préocupations sont bien représentés. A suivre donc, tout est à améliorer il n'y a aucun contrôle ou à peine. Merci.

14/12/2012 2:25 PMAfficher les réponses

préoccupée par le peu de cas fait pour le respect du cadre naturel au Lac Blanc, le droit de polluer, par le bruit et par les activité humaines semble toujours être prioritaire et passe toujours devant le respect de la vie.L'association et la municipalité devraient mettre leur culotte et s'occuper à faire changer les mentalités. Peut-on s'occuper sérieusement du bruit et de la musique du camping, ça fait trops longtemps qu'on en parle et qu'on nous ignore, ça finit par être révoltant et irrespectueux des payeurs de taxes. On ne veut plus de party le samedi soir au Lac, on veut pas de musique sur le lac, pis on veut pas de la radio du camping le dimanche, c'est-tu clair! Ceux qui veulent la ville au Lac Blanc, qui restent en ville, pis qu'ils arrêtent de détruire notre paradis.

14/12/2012 11:16 AMAfficher les réponses

L'actuelle descente publique située à la limite ouest du chemin du Lac Blanc doit être gérée par l' Association pour être en mesure d'en assurer le contrôle. La municipalité n'aura pas les ressources pour le faire avec autant de suivi. Croyez-vous que la municipalité devrait prendre charge de l'actuelle descente publique située à la limite ouest du chemin du Lac Blanc (3 km passés le camping) et gérée jusqu'à maintenant par votre Association ? oui l'actuelle descente publique située à la limite ouest du chemin du Lac Blanc (3 km passés le camping) et gérée jusqu'à maintenant par votre Association ? Croyez-vous que la municipalité devrait prendre charge de l'actuelle descente publique située à la limite ouest du chemin du Lac Blanc (3 km passés le camping) et gérée jusqu'à maintenant par votre Association ? oui

14/12/2012 10:15 AMAfficher les réponses

Bon travail, belle continuité

13/12/2012 5:48 PMAfficher les réponses

On a beau avoir tous les règlements du monde, comment les contrôler et les appliquer

13/12/2012 5:10 PMAfficher les réponses

camping trop trop gros!!!!

13/12/2012 11:37 AMAfficher les réponses

defendre les moto-marine ;trop bruillant

13/12/2012 9:37 AMAfficher les réponses

Je crois que la majorité des propriétaires d'embarcations qui sont résidents au Lac Blanc sont respectueux et consients de l'importance d'avoir certaines règles lorsque l'on navigue sur notre lac; les problèmes proviennent souvent des propriétaires d'embarcations qui sont non résidents et qui se foute de la santé de notre lac. Aussi il devrait y avoir un contrôle sèrré concernant les motos-marines, en particulier ceux qui prennent le lac pour une piste de course ou encore ceux qui viennent près des berges et qui s'énervent en faisant des vagues et à les couper.

13/12/2012 9:25 AMAfficher les réponses

inquiet du nombre d'embarquations provenant d'ailleurs, on en remarque de plus en plus.

13/12/2012 8:50 AMAfficher les réponses

Pas d'objection à ce que ce soit l'Association qui gère la circulation, l'accès, etc mais cela représente probablement une énorme responsabilité...!

13/12/2012 8:03 AMAfficher les réponses

Les motos marines devraients être interdites compte tenu des décibels qu'elles produisent et du comportement de leurs usagers.

13/12/2012 7:49 AMAfficher les réponses

Ce sondage est une excellente initiative. Nous sommes préoccupés par l'évolution du lac, en particulier, le nombre grandissant des bateaux à moteur ainsi que leur grosseur. Nous sommes également préoccupés par l'augmentation du nombre de terrains du camping.

12/12/2012 9:36 PMAfficher les réponses

Bravo pour l'idée de ce sondage. Tout l'été qui vient de passer ce fut l'enfer sur le lac . Les bateaux sont de plus en plus gros avec des moteurs trop puissants et que dire des vagues et ma crainte était celle-ci il va y avoir un accident mortel les conducteurs sont très intrépides et ils n'ont aucun soucis de la vie de notre lac qu'on est en train de tuer. Les pontons à la vitesse d'un ponton et non àla vitesse d'un yacht ça c'est absolument inacceptable. Ca urge pour un règlement pour les embarcations à moteur sur le lac Blanc, car notre lac va nourrir les usagers n'ont pas conscience des problèmes engendrés par les bateaux moteurs tant qu'à la municipalité elle s'en fout éperdûment car l'affiche dit seulement les résidents du lac ou du village et ce n'est pas le cas assez souvent il y a de nouvelles embarcations régulièrement chaque semaine car d'ici peu le lac sera perdu car trop pollué. L'eau est claire tôt le matin et le reste de la journée tout embrouillée . Merci de m"avoir donné la chance de vous donner mon opinion.

12/12/2012 9:26 PMAfficher les réponses

Ce qui derange et brise les berges c'est d'avoir tout les bateaux en même temps et sans arrêt surtout pendant les vacances de la construction. Certains bateaux sont aussi trop puissant, trop gros pour le lac. Un peu de sens commun devrait être la règle et non plus de règlements ou de lois.

12/12/2012 8:29 PMAfficher les réponses

L'achalandage accrue sur le lac Blanc fait réfléchir. Le site enchanteur qui nous a charmé est-il en voie de disparition? L'activité humaine laisse des traces parfois irréparables sur la nature. Il faut assurer un avenir au Lac Blanc. Pour se faire une meilleure gestion et des règlements stricts s'imposent. Le but ultime est de préserver la vie du lac et non pas d'enrichir l'entreprise privée comme on le voit si souvent. La municipalité doit partager cette même vision si elle s'implique sinon on perd du terrain.

12/12/2012 8:19 PMAfficher les réponses

J'espère qu'il y aura un contrôle très sévère pour réduire au maximum la pollution de l'eau et celle du bruit. J'ai acheté au Lac Blanc pour avoir la paix.

12/12/2012 8:01 PMAfficher les réponses

Les décisions quant aux bateaux (grosseur/force moteur) et descentes (privées/semiprivées/publique) devraient venir de l'Association et être entérinées par la municipalité.

12/12/2012 10:54 AMAfficher les réponses

Certaines questions du sondage sont reliées au code d'éthique de navigation.Un commentaire personnel sur l'objectif du sondage serait de ne pas inclure et/ou associer la municipalité dans des règlements.

12/12/2012 9:50 AMAfficher les réponses

Je ne peux comprendre que le lac soit disponible à d'autres personnes que les résidents du lac euxmêmes, le lac n'est pas non plus un fleuve, et la grosseur d'embarcation ne cesse de croître, si ça continue, on ressemblera au lac st-joseph, et bientôt, la santé du lac en sera affectée... Merci de vos préoccupations tout à fait légitimes.

12/12/2012 8:39 AMAfficher les réponses

Je suis pour laisser le libre accès au lac mais seulement pour les bateaux de moins de 15 forces 11/12/2012 9:28 PMAfficher les réponses

As t'il vraiement une préoccupation de la Municipalité à bouger, Ils sont gerer le camping plusieurs année sans ce soucier de cette situation?? Si avec une nouvelle équipe OUI OUI allons y tous pour garder notre lac en santé

11/12/2012 9:07 PMAfficher les réponses